



**Alix Fils-Aimé et Robert Duval, deux d'une dizaine de plaignants dans l'affaire de Jean-Claude Duvalier, inculpé de crimes contre l'humanité, de détournement de fonds, de vols de biens publics et de corruption, ont témoigné en audience publique à la Cour d'appel de Port-au-Prince, le jeudi 7 mars, a constaté Haïti Press Network.**

11 heures 10 minutes. La salle 1 de la Cour d'appel est moins remplie que lors de l'audience du 28 février, au cours de laquelle l'ex-président à vie d'Haïti, Jean-Claude Duvalier (1971-1986) a répondu aux questions des juges sur les accusations portées contre lui.

Écrit par SFD/HPN  
Jeudi, 07 Mars 2013 19:11

---

À l'ouverture de l'audience, le président de la Cour, le magistrat Jean Joseph Lebrun a demandé au ministère public, représenté par le substitut commissaire du gouvernement Florence Mathieu, de présenter la liste des plaignants à auditionner.

Après trois appels nominaux, la plaignante Marie Adrienne Gilbert, premier témoin cité, est absente de la salle.

Alors que l'un des avocats de l'inculpé, Me Reynold Georges, demande à la cour de prendre acte de l'absence de la plaignante, Me Exumé est intervenu pour préciser que sa cliente se trouve pour l'instant aux Etats-Unis.

Un autre plaignant Alix Fils-Aimé est invité à témoigner.

### **Des témoignages émouvants...**

Pendant plus d'une heure, Alix Fils-Aimé, l'air traumatisé, a répondu aux questions des

Écrit par SFD/HPN  
Jeudi, 07 Mars 2013 19:11

---

magistrats, des avocats y compris les siens.

D'entrée de jeu, le plaignant a tenu à remercier les juges de la cour qui, dit-il, lui offrait l'opportunité de témoigner contre l'ancien dictateur Jean-Claude Duvalier : « sous le régime de Duvalier, je ne pouvais pas parler si librement dans un tribunal. »

À la question du juge Jean Joseph Lebrun : Pourquoi avez-vous porté plainte contre Jean-Claude Duvalier ?, Alix Fils-Aimé n'a pas pu se retenir de détailler toutes les méchancetés qu'il a dit avoir subi sous le régime dictatorial de Jean-Claude Duvalier.

Alix Fils-Aimé a retracé les faits, de son arrestation le 26 avril 1976 à Carice (Nord-Est) jusqu'à sa libération le 21 septembre 1977. « J'ai été libéré suite à un arrêté présidentiel demandant la libération de tous les prisonniers politiques », a-t-il précisé devant les juges.

Ayant encore en mémoire les 'mauvais' souvenirs des 18 mois passés aux Casernes Dessalines et des 45 jours à Fort Dimanche, Alix Fils-Aimé a raconté, sans être gêné, ses déboires dans les cellules.

Écrit par SFD/HPN  
Jeudi, 07 Mars 2013 19:11

---

« Magistrat, comme tous les prisonniers de l'époque, j'ai été humilié, maltraité, torturé (moralement). Vingt, trente, quarante personnes se trouvaient dans une cellule de 2 mètres 50 de longueur sur 1 mètre 50 de largeur. C'est dans cette petite chambre que les prisonniers qui s'y trouvent faisaient leurs besoins physiologiques, et prenaient leurs repas aussi », a témoigné l'ancien détenu devenu député après la dictature.

« C'était, a-t-il poursuivi, un régime infernal ».

Ignorant jusqu'à présent la cause de son arrestation et de son incarcération, Alix Fils-Aimé a demandé aux juges de bien vouloir appeler les anciens militaires : Luc Désir, Albert Pierre (Ti Boule) et consorts, qui l'interrogeaient régulièrement à la place d'un juge pour savoir les motifs de son arrestation.

« Je n'ai jamais comparu devant un tribunal. J'ai été kidnappé », a dit Alix Fils-Aimé.

L'autre plaignant, Robert Duval, accusé – par Jean-Claude Duvalier lors de l'audience du 28 février – , d'avoir été arrêté pour détention illégale d'armes à feu, s'est inscrit en faux contre les allégations de l'ex-président à vie.

Écrit par SFD/HPN  
Jeudi, 07 Mars 2013 19:11

---

« Je n'ai jamais détenu d'arme illégale. Je n'ai jamais été en relation avec des armes », s'est-il défendu.

Robert Duval, qui a été arrêté le 20 avril 1976 dans une usine à la SONAPI, a insisté sur le caractère 'dictatorial' du régime de Duvalier.

« C'était une véritable dictature. Jusqu'à présent je ne connais pas les motifs de mon arrestation... », a indiqué Robert.

Ce dernier, qui a passé 17 mois en prison, à Caserne Dessalines ou à Fort Dimanche, a lui aussi témoigné des mauvais traitements dont il a été l'objet. « Mais je n'ai pas été frappé à aucun moment de la durée ».

Ignorant, lui aussi, les raisons de son arrestation, Robert Duval a été également libéré le 21 septembre 1977, par l'arrêté présidentiel demandant la mise en liberté des prisonniers politiques.

Écrit par SFD/HPN  
Jeudi, 07 Mars 2013 19:11

---

La Cour a décidé de mettre l'audience en continuation, à la huitaine, après environ quatre heures d'audition des deux plaignants ; d'échanges agités, par moment, entre les avocats des parties sur le fond et la forme de l'interrogatoire, et entre les juges et les avocats ou entre les avocats et le ministère public sur des principes de droit à respecter.

Membres d'organisations de défense des droits humains (nationale et internationale), étudiants en sciences juridiques, la presse nationale et internationale ont assisté à cette audience.

Sylvestre Fils Dorcilus

[sylvestref.d@hpnhaiti.com](mailto:sylvestref.d@hpnhaiti.com)

Twitter : @sfdorcilus / @hpnhaiti